

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE



Juin 2023

Mémoire présenté dans le cadre
de la consultation publique
pour l'élaboration du quatrième
plan d'action gouvernemental



PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation nationale, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes aînées. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprouber et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

Forte de ses **30 000 membres**,
l'Association se distingue par son implication au Québec
grâce au travail de ses 37 sections locales dynamiques
et dévouées à la cause.

TABLE DES MATIÈRES

<input type="checkbox"/>	PRÉAMBULE	p. 4
<input checked="" type="checkbox"/>	REVENUS ET DÉPENSES	p. 5
	Réformer la structure des retraites	p. 9
<input checked="" type="checkbox"/>	ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET À LA RETRAITE	p. 10
<input checked="" type="checkbox"/>	TRANSPORTS	p. 12
<input checked="" type="checkbox"/>	LOGEMENT	p. 14
<input checked="" type="checkbox"/>	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	p. 16
<input type="checkbox"/>	PARTICIPATION SOCIALE ET INCLUSION	p. 18
<input type="checkbox"/>	CONCLUSION	p. 20

PRÉAMBULE

En se basant sur un sondage auprès de nos membres, l'AQDR a établi **QUATRE PRIORITÉS** à défendre pour améliorer les conditions de vie des aînés, en particulier les plus vulnérables. Ces quatre priorités sont :



Le **DROIT** à un revenu viable pour vivre dignement



Le **DROIT** au soutien à domicile et l'accès aux soins de santé afin de demeurer chez soi



Le **DROIT** à un logement abordable, salubre, adaptable et accessible



Le **DROIT** à la mobilité afin de d'accéder aux services, à la vie de sa communauté et d'y participer pleinement

Reconnaissants de pouvoir participer à cette consultation, nous avons immédiatement constaté que ces priorités sont toutes directement liées à la pauvreté, qu'un nombre grandissant de personnes âgées doivent subir.

Considérant que les personnes de 65 ans et plus constitueront 25% de la population québécoise en 2030, agir sur la pauvreté des aînés est une véritable course contre la montre. Il est majeur de trouver de nouvelles façons d'améliorer les conditions de vie des aînés, ce qui, en général, profite à tous. En le faisant, nous favorisons le maintien de la santé et l'autonomie des personnes. Conséquemment, celles-ci continuent de contribuer à la vie communautaire et économique de la province.

Le vieillissement de la population constitue une variable qui ne changera pas et avec laquelle nous devons obligatoirement composer dès maintenant.

Dans ce mémoire, nous répondons à quelques thèmes soulevés dans les questionnaires fournis par le ministère, toujours sous l'angle des personnes âgées. Nous préconisons des mesures ciblées, qui touchent les plus vulnérables.

*Les personnes de 65 ans
et plus constitueront 25%
de la population québécoise
en 2030*

REVENUS ET DÉPENSES



LE **DROIT** À UN REVENU VIABLE
POUR VIVRE DIGNEMENT



La diminution de la qualité de vie d'une part importante des aînés du Québec est importante et provient du fait que leurs revenus ne croissent pas suffisamment pour maintenir un niveau de vie digne. Nous vous invitons à consulter **[l'étude produite par l'Observatoire québécois](#)** des inégalités pour des évaluations intéressantes sur la pauvreté réelle des aînés en situation de précarité.

Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS). Ce revenu, qui est calculé et croît progressivement chaque année, se situe en 2023 entre 27 000\$ et 37 000\$ pour une personne seule, selon sa région de résidence. Pour atteindre ce niveau, il faut donc hausser le revenu de base des aînés les plus vulnérables, ceux et celles qui ne subsistent qu'avec la Sécurité de la vieillesse (SV, Fédéral) et le Supplément de revenu garanti (SRG, Fédéral). Il faut également souligner que parmi ces aînés les plus vulnérables, on retrouve une grande partie de femmes vivant seules.

Dernièrement, l'AQDR a accueilli positivement la décision du gouvernement de bonifier le Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, mais nous croyons que les efforts doivent se poursuivre en ce sens. Le cycle de la pauvreté croissante chez les aînés doit cesser. Afin de briser le cycle de l'appauvrissement des aînés, une contribution supplémentaire est donc revendiquée par l'AQDR, tant de la part du gouvernement du Québec que du gouvernement fédéral. Puisque le gouvernement du Québec a récemment annoncé une bonification du Crédit d'impôt pour soutien aux aînés, une partie du chemin est déjà franchie.

Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique.

MESURES FISCALES à développer, bonifier pour améliorer la situation financière des personnes âgées

- ✓ Utiliser l'indicateur économique du revenu viable comme cible pour les politiques touchant le revenu des personnes âgées;
- ✓ Rendre le Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés dégressif en fonction du revenu (afin de cibler les ménages adéquatement) et l'élargir à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans;
- ✓ Augmenter le Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés à 2000\$ par année pour tous les aînés résidant hors RPA, le rendre dégressif et attribué en fonction du revenu et non des dépenses et l'élargir à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans;
- ✓ Faire des représentations auprès du gouvernement du Canada afin que le Supplément de revenu garanti soit bonifié de 4000\$ par année et demander une modification aux critères d'admissibilité afin que les bonifications provinciales ne nuisent pas aux prestataires du SRG.



RÉFORMER LA STRUCTURE DES RETRAITES

À court et moyen terme, la solution du revenu viable peut contribuer à sortir des centaines de milliers d'aînés de la pauvreté. Cependant, à long terme, il faut s'attaquer à la structure de base du système de retraite québécois.

En effet, actuellement, nous avons deux classes de retraités : la classe qui détient un fonds de pension et celle qui n'en a pas et vit dans la misère en ne pouvant compter que sur les revenus publics de base.

Or, ce sont près de 700 000 personnes qui vivent dans ces conditions difficiles. Pourtant, elles ont travaillé toute leur vie et la société a profité de leurs services. Ce sont les « petites mains », si nécessaires à notre système, qui contribuent au PIB pour environ 14 milliards.

Une récente étude de l'IRIS a d'ailleurs démontré que le système de retraite du Québec crée ces inégalités et recommandait un régime général d'épargne retraite afin de corriger une situation inégale pour les prochaines générations.

L'AQDR croit donc qu'il faut mettre en place des mesures immédiates basées sur le revenu viable, mais encourage également le gouvernement à s'attaquer aux causes profondes de ce déséquilibre, via une réforme du système de retraite québécois.

*Ce sont près de **700 000 personnes** qui vivent dans ces conditions difficiles. Pourtant, elles ont travaillé toute leur vie et la société a profité de leurs services.*

ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET À LA RETRAITE



LE **DROIT** À UN REVENU VIABLE
POUR VIVRE DIGNEMENT



Le retour à l'emploi peut parfois paraître comme une solution intéressante pour hausser le revenu des aînés. De plus, cette option a l'avantage d'apparaître comme une solution, du moins temporaire, à la problématique de pénurie de main-d'œuvre.

L'AQDR croit que cette vision ne doit pas guider les politiques publiques en matière d'emploi pour les aînés. Nos membres qui doivent retourner sur le marché du travail le font par obligation financière et non pas pour se réaliser. Pour nous, le choix de retourner travailler ne doit pas être guidé par des questions de survie. Il est important de garder en mémoire qu'une grande partie des aînés est heureuse d'être libérée de l'obligation de travailler pour subvenir à ses besoins. Elle a droit à une retraite bien méritée après avoir contribué de longues années à la société.

La retraite publique est une partie importante du filet social québécois, mais elle est plus que cela : c'est aussi un choix collectif que nous avons fait d'investir dans notre qualité de vie après notre activité sur le marché du travail. L'AQDR souhaite mettre l'emphase sur le fait que la rareté de main-d'œuvre ne doit pas être le seul facteur qui motive les changements à venir. L'essentiel de nos choix doivent être faits en fonction de la dignité de la retraite pour tous les aînés du Québec.

*La retraite publique est une partie importante du filet social québécois, mais elle est plus que cela : c'est aussi **un choix collectif** que nous avons fait d'investir dans notre qualité de vie après notre activité sur le marché du travail.*

TRANSPORT



LE **DROIT** À LA MOBILITÉ AFIN
DE D'ACCÉDER AUX SERVICES,
À LA VIE DE SA COMMUNAUTÉ
ET D'Y PARTICIPER PLEINEMENT



La mobilité des gens vieillissants est un élément majeur pour préserver leur santé et leur autonomie afin de pouvoir participer et jouir de la vie culturelle et sociale de la communauté. L'offre du transport adapté devrait être disponible pour participer aux activités offertes par des associations et non seulement pour se rendre à l'hôpital ou chez le médecin.

Les différents paliers de gouvernement ont un rôle à jouer pour organiser des alternatives, comme les taxis-bus, le co-voiturage et offrir des alternatives sécuritaires pour le transport actif comme la marche et le vélo. Il faut travailler avec toutes les régions rurales et les MRC afin de mettre en place, sur tout le territoire, du transport organisé afin de permettre aux aînés de demeurer dans leur milieu tout en n'étant pas isolés.

Nous suggérons de financer et rendre obligatoire la prestation de services de transport en commun gratuite pour tous les aînés en zone urbaine. Cette mesure pourrait d'abord s'adresser à des personnes à plus faible revenus afin que ce soit réaliste

Les différents paliers de gouvernement ont un rôle à jouer pour organiser des alternatives, comme les taxis-bus, le co-voiturage et offrir des alternatives sécuritaires pour le transport actif comme la marche et le vélo.

Alternatives



Taxis-bus



Co-voiturage

Transports actifs



Vélo



marche

LOGEMENT



LE **DROIT** À UN LOGEMENT
ABORDABLE, SALUBRE,
ADAPTABLE ET ACCESSIBLE



Les ménages aînés consacrent une part importante de leur budget pour se loger, souvent plus de 30% et cela peut aller au-delà du 50%. La crise actuelle du logement crée une pression supplémentaire sur ces ménages.

Afin de diversifier et augmenter l'offre en habitation et répondre à la pluralité des profils, des besoins, des styles de vie des aînés, nous croyons qu'il faut optimiser et d'accélérer les délais pour l'approbation, le financement et la concrétisation de projets de logements sociaux et abordables. Il pourrait également être utile d'établir un seuil minimal obligatoire d'unités dédiées aux aînés dans tous les nouveaux projets de logements sociaux et communautaires afin de favoriser la cohabitation intergénérationnelle. De plus, le gouvernement doit considérer augmenter le Programme d'Allocation-logement à 250\$ par mois pour les personnes de 65 ans.

L'adaptabilité et l'accessibilité universelle permettent aux personnes âgées, les personnes handicapées de demeurer chez elle dans des conditions sécuritaires. Il existe des programmes mais les listes d'attente sont longues. Il faut s'attaquer à ce processus afin qu'il devienne plus fluide et rapide afin de combler des besoins qui sont urgents. La promotion sur les programmes disponibles doit être accentuée afin qu'ils soient connus.

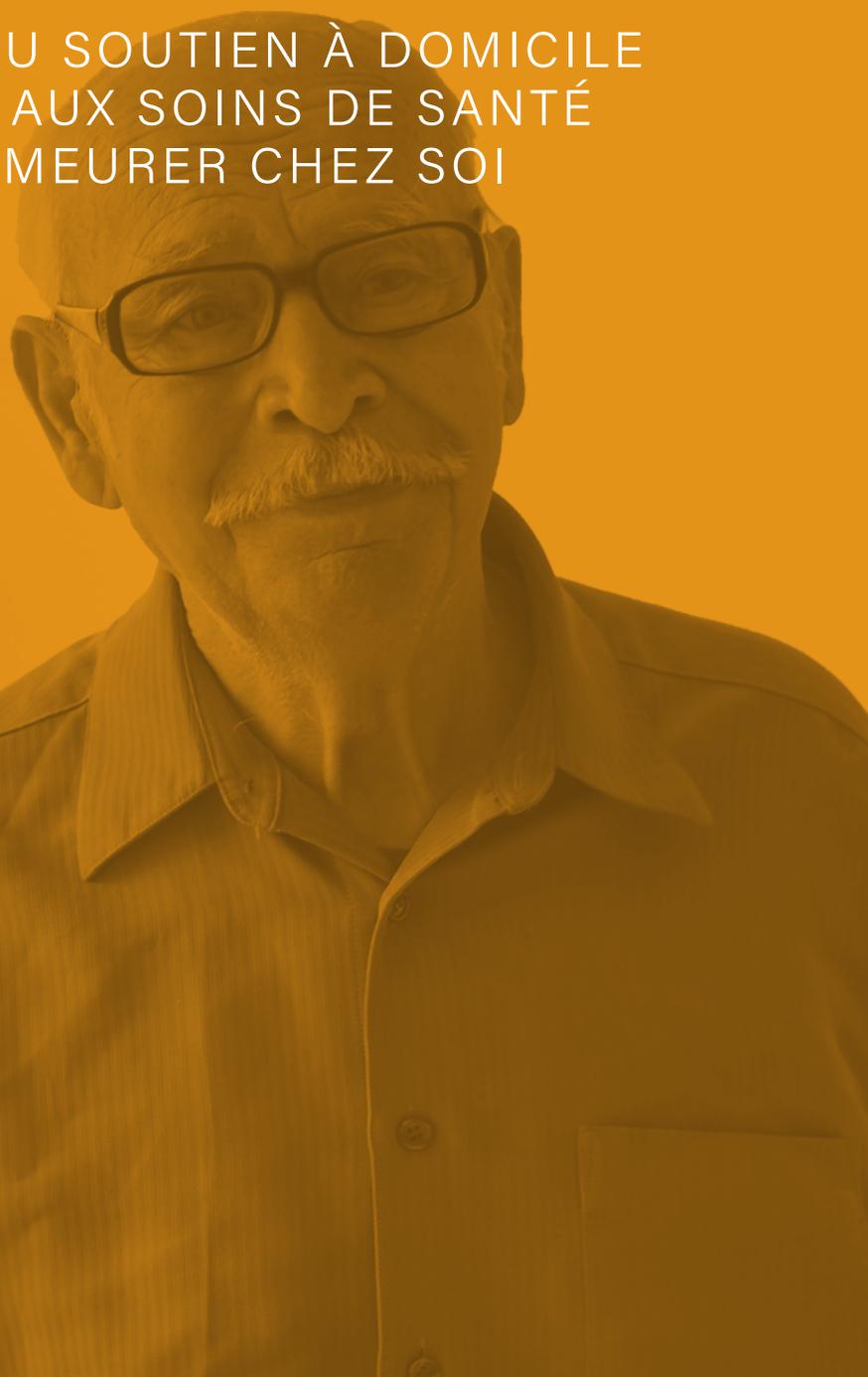
Pour terminer, la fermeture de trop nombreuses résidences privées pour aînés (RPA) est un réel fléau auquel il faut s'attaquer. Ce sont les plus petites, les plus économiques et les plus « familiales » sur le marché qui doivent se résoudre à mettre la clé sous la porte. Nous espérons que nos dirigeantes et dirigeants se pencheront sur cette question afin de contrer cette épidémie désastreuse et qu'ils en profiteront pour abolir la clause F du bail permettant au locateur d'augmenter le loyer dans les cinq premières années de construction d'un immeuble pour les RPA.

L'adaptabilité et l'accessibilité universelle permettent aux personnes âgées, les personnes handicapées de demeurer chez elle dans des conditions sécuritaires.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



LE **DROIT** AU SOUTIEN À DOMICILE
ET L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ
AFIN DE DEMEURER CHEZ SOI



Dans la plupart des pays ayant un modèle axé sur les soins à domicile, la part du budget dédié aux aînés consacré aux soins à domicile dépasse le 50%, voire le 60%. L'exemple du Danemark est un cas frappant et bien documenté : 65% des sommes dédiées aux aînés sont investies en soins à domicile.

Bien entendu, le modèle québécois diffère du modèle danois. Cependant, il y a clairement un déséquilibre en faveur de l'hébergement, ce qui nuit à la mise sur pied d'un réseau de soins à domicile qui sera efficace et adéquat.

L'AQDR demande donc une augmentation de 3 milliards par année de la part des soins à domicile, pour atteindre le même niveau que les dépenses d'hébergement. Nous aurions alors un ratio de 50/50 dans le SAPA. Progressivement, ce coup de barre induira des économies en hébergement et permettra au Québec de continuer dans la voie du soutien et des soins à domicile en atteignant des proportions similaires aux leaders mondiaux en la matière.

De plus, à la lumière des récentes conclusions de la Commissaire à la santé et au bien-être, il nous apparaît nécessaire de revoir la prestation de soins à domicile afin d'en augmenter l'efficacité. À cet égard et en termes de structure, le projet de loi 15 actuellement étudié par la Commission à la santé et aux services sociaux à l'Assemblée nationale ne traite pas de la question de la structure dans les soins à domicile. C'est une opportunité qu'il serait avantageux de saisir.

Dans la plupart des pays ayant un modèle axé sur les soins à domicile, la part du budget dédié aux aînés consacré aux soins à domicile dépasse le 50%, voire le 60%.

PARTICIPATION SOCIALE ET INCLUSION



Tout comme le manque de ressources, l'isolement est un facteur aggravant de la pauvreté en limitant les possibilités pour les aînés vulnérables d'avoir accès à des réseaux d'entraide. Nous croyons qu'il faut considérer cette problématique sérieusement et plusieurs pistes de solution existent.

Par exemple, il serait possible de créer des forums de discussion dédié aux personnes âgées en collaboration avec les organismes et les municipalités pour partager sur leurs besoins, les consulter et prendre en compte leurs propositions. Afin d'assurer le succès, revenir sur les résultats à la suite des consultations, expliquer le pourquoi des décisions en toute transparence. Évaluer les résultats des services offerts, les soumettre au Forum et tenir compte des recommandations émises afin d'améliorer, voir adapter les services. Une autre possibilité serait de créer des maisons intergénérationnelles à l'instar des maisons des jeunes. Finalement, assurer un soutien financier adéquat aux initiatives communautaires comme le soutien communautaire en logement social, les initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV), les organismes de défense des droits des personnes âgées comme l'AQDR sont nécessaires plus que jamais.

Tout comme le manque de ressources, l'isolement est un facteur aggravant de la pauvreté en limitant les possibilités pour les aînés vulnérables d'avoir accès à des réseaux d'entraide.

CONCLUSION

L'AQDR apprécie les démarches de consultation du gouvernement dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté. Tel que nous l'avons exposé, les aînés du Québec sont nombreux à ne pouvoir vivre dignement, mais ce serait une erreur de limiter la réflexion au revenu.

Bien entendu, le revenu est une composante essentielle à aborder, mais il ne faut pas oublier que les questions de santé, de logement et de transport sont également importantes lorsqu'on souhaite sortir du cycle de la pauvreté. Malheureusement, ces quatre composantes sont souvent traitées de façon isolées, en silo, rendant ainsi les actions posées moins efficaces.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts de mobilisation et de sensibilisation afin que la pauvreté d'une part trop importante d'aînés du Québec soit une priorité pour les décideurs. En ce sens, nous souhaitons poursuivre le travail en collaboration avec l'équipe gouvernementale et envisageons avec optimisme la possibilité de poursuivre cette discussion de vive voix dans un proche avenir.



Pour rejoindre l'AQDR

T : 514-935-1551
C : info@aqdr.org

1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5

La force de vos droits.